

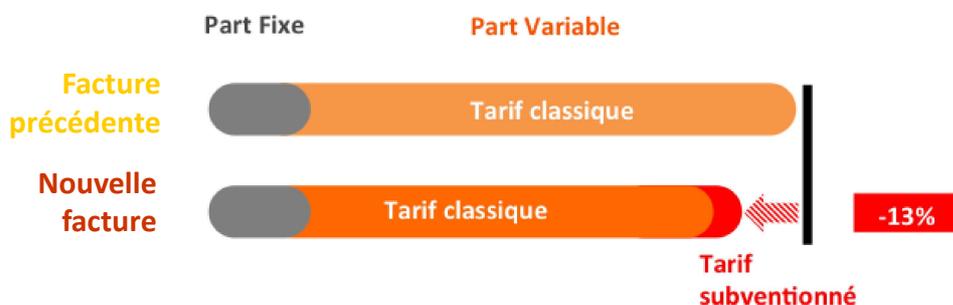
BAISSE DU PRIX DE L'ELECTRICITE

A partir de juillet 2016, le mécanisme de solidarité nationale (CSPE) subventionne le prix des 50 premiers kWh tous les mois pour les clients de Wallis et Futuna

EWF répercute intégralement cette subvention sur la facture des clients



IMPACT DE LA SUBVENTION sur la facture d'un client*



*Illustratif d'un client de puissance souscrite : 3.3 kVA ; Consommation mensuelle : 300 kWh aux tarifs de juillet 2016

LA NOUVELLE FACTURE

- 1 Consommation éligible au tarif métropole HT**
La consommation qui est alignée sur les tarifs métropole hors taxes
- 2 Contribution au Service Public de l'Electricité**
La contribution au fonds de solidarité nationale
- 3 Répercussion taxes sur les produits énergétiques**
Les taxes sur les combustibles perçues par le Territoire

VOTRE FACTURE EN DÉTAIL :

éléments de facturation	quantité	prix unitaire ou taux	total (en francs)
Consommation éligible au tarif métropole HT	50 1	11,12	556
Tarif classique Tranche 1	82	98,72	8.095
Tarif classique Tranche 2	132	78,97	10.424
Tarif classique Tranche 3	36	59,23	2.132
	50	10,00	-500
SOUS TOTAL			20.707
Location de compteur			888
Taxe territoriale	300	3,59	1.077
Contribution au Service Public de l'Electricité	50 2	2,68	134
Répercussion taxes sur les produits énergétiques	50 3	6,68	334
TOTAL À PAYER			23.140

Les autres éléments de la facture restent inchangés

Electricité et Eau de Wallis et Futuna

Tel agence de WALLIS : + 681 72 15 00 – Fax + 681 72 11 96

Tel agence de FUTUNA : + 681 72 34 00 – Fax + 681 72 32 47

eewf@eewf.engie.com

